

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20210406-005

du 06 avril 2021

n°005

page 1/2

**EXTRAIT :**

**GRAND  
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

**PRESENTS (48) :** JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B. HENEAU, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, D. SIMON, M. LATUS, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), N. MARQUES-NAULEAU, A. NOEL, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIER, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), P. AZILE, C. MICHAUD, V. LEAU, E. BAILLY, A. BRAGUIER, L. JUGE, G. PEROCHON, D. CHAINE, P. ROCHER, P. BERNARD, J. BOISSON

**POUVOIRS (17) :** JP. CONTE donne pouvoir à A. BRAGUIER  
D. CATHELIN donne pouvoir à A. BRAGUIER  
M. CHAINEAU donne pouvoir à P. ROCHER  
L. DUFFAULT donne pouvoir à C. MICHAUD  
P. BAZIN donne pouvoir à P. BARAUDON  
M. LAVRARD donne pouvoir à JP. ABELIN  
J. MARECOT donne pouvoir à JP. ABELIN  
C. FARINEAU donne pouvoir à H. PREHER  
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à T. BAUDIN  
E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à T. BAUDIN  
S. GUEGUEN donne pouvoir à J. MELQUIOND  
G. PRINGET donne pouvoir à J. MELQUIOND  
JM. MEUNIER donne pouvoir à M. FRESNEAU  
Y. ERGÜL donne pouvoir à M. FRESNEAU  
P. BIGOT donne pouvoir à H. COLIN  
P. POUPIN donne pouvoir à D. CHAINE  
C. PIAULET donne pouvoir à D. CHAINE

**EXCLUSES (16) :** A. MESSAOUDENE, F. MERCHADOU, S. MIGEON, T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, V. DESIRE, S. CHAPUT, F. REBY, G. WIBAUX, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, M. GODET, C. PEPIN, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT.

Nom du secrétaire de séance : Eric BAILLY

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Élection d'un délégué du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe et Creuse (SYAGC)**

*Par délibération n°11 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, des conseillers municipaux du territoire de l'EPCI ont été élus comme délégués au SYAGC pour y représenter Grand Châtellerault.*

*L'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les délégués sont élus dans les conditions prévues à l'article L2122-7 du CGCT c'est-à-dire au scrutin secret à la majorité absolue au deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.*

*Cependant, s'agissant des syndicats mixtes fermés, l'article L5711-1 du CGCT ne renvoie à aucune disposition législative ou réglementaire imposant le recours au scrutin secret. En outre, l'article L5711-1 du CGCT prévoit que "pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre".*

*Monsieur Didier SIMONET ayant démissionné en tant que conseiller communautaire, et délégué au SMVA, il est proposé de délibérer pour procéder à l'élection d'un nouveau délégué au SYAGC, Monsieur BARAUDON étant candidat.*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20210406-005

du 06 avril 2021

n°005

page 2/2

\*\*\*\*\*

VU l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux dispositions applicables aux syndicats mixtes,

VU la délibération du 5 juin 2018 prise par le comité syndical relative à la modification des statuts,

VU la délibération n°11 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, relative à l'élection des délégués du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe et Creuse (SYAGC),

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à l'élection d'un nouveau délégué du SYAGC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe et Creuse) suite à la démission d'un conseiller communautaire afin de permettre au syndicat de poursuivre son fonctionnement,

**CONSIDÉRANT** l'existence d'un seul candidat au siège vacant à pourvoir,

Le conseil communautaire à l'unanimité, décide de désigner :

- Pierre BARAUDON comme délégué titulaire pour représenter Grand Châtellerault au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe et Creuse (SYAGC)

Ainsi les délégués élus sont :

13 titulaires :	13 suppléants :
- Jean-Claude THIBAUT (Cenon-sur-Vienne)	- Pierre BARAUDON (Châtellerault)
- Laurence RABUSSIER (Châtellerault)	- Thierry TRIPHOSE (Mairé)
- Pascale MICHEL (Coussay-Les-Bois)	- Yannick TARTARIN (La Roche Posay)
- Bénédicte DE COURREGES (Ingrandes)	- Charlie NEYMESIK (Mairé)
- Alain GEORGES (Leigné-Les-Bois)	- Philippe GUENAIRE (Leigné-Les-Bois)
- Michaël THOMAS (Saint-Genest-d'Ambières)	- Jacques SABOURIN (Les Ormes)
- Pierre LOURY (Saint-Rémy-sur-Creuse)	- Michel FAVREAU (Coussay-Les-Bois)
- Alain PICARD (Scorbé-Clairvaux)	- Michel FRESNEAU (Châtellerault)
- Cédric PIAULT (Vicq-sur-Gartempe)	- Xavier ROBIN (Vicq-sur-Gartempe)
- Bertrand CUSSAGUET (La Roche Posay)	- Jean-Marc AURIAULT (Angles sur l'Anglin)
- Eric BAILLY (Pleumartin)	- Cyril CIBERT (Chenevelles)
- Nathalie COX (Mairé)	- Alain PICHON (Antran)
- Frédéric PIERRON (Lésigny-sur-Creuse)	- Lydie DUBOIS (Angles sur l'Anglin)

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires institutionnelles et  
juridiques  
Céline NICOUJ

